



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025  
DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE PERSONNES**

**A) Généralités**

Ce budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement du service public local de transport de personnes, à savoir, les transports suivants :

- la desserte du collège « Les Hauts du Saffimbec », du périscolaire et des activités estivales du centre de loisirs des 2 rivières, sous la forme d'une prestation de service confiée à VTNI par la commune, dans le cadre d'un marché public,
- la desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une exploitation en régie de la desserte, effectuée pour les pavillais résidant dans les hameaux ;
- La desserte des écoles Jean Maillard et André Marie, sous la forme d'une prestation de service assurée par le Département, qui est ensuite facturée à la commune ;

**B) Les dépenses d'exploitation réalisées**

En 2025, les principales dépenses d'exploitation réalisées se sont élevées à **146 431.81 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2025	CFU 2025
011 – Charges à caractère général	200 757.65 €	<b>137 824.02 €</b>
012 – Charges de personnel	10 000 €	<b>8 607.79 €</b>
014 – Atténuation de produits	0.00 €	<b>0.00 €</b>
65 – Autres charges de gestion	0.00 €	<b>0.00 €</b>
66 – Charges financières	0.00 €	<b>0.00 €</b>
67 – Charges exceptionnelles	100.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>A = <u>Total dépenses réelles</u></b>	<b><u>210 857.65 €</u></b>	<b><u>146 431.81 €</u></b>

0.23 – Virement en investissement	0.00 €	<b>0.00 €</b>
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>B = Total dépenses d'ordre</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>C = Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>	<b>210 857.65 €</b>	<b>146 431.81 €</b>

**C) Les recettes d'exploitation réalisées**

En 2025, les principales recettes d'exploitation réalisées se sont élevées **139 638.53 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2025	CFU 2025
70 – Ventes de prestations	20 550 €	<b>14 038.53 €</b>
74 – Subventions d'exploitation	125 600 €	<b>125 600 €</b>
77 - Autres produits exceptionnels	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>A = Total recettes réelles</b>	<b>146 150€</b>	<b>139 638.53 €</b>
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	<b>0.00 €</b>
<b>B = Total recettes d'ordre</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>C = Total des recettes d'exploitation de l'exercice (A+B)</b>	<b>146 150 €</b>	<b>139 638.53€</b>
Reprise excédent N-1	64 707.65€	<b>64 707.65€</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>210 857.65 €</b>	<b>204 346.18 €</b>

La principale recette est assurée par la subvention versée par le budget communal, pour un montant de **125 600.00€**.

**D) Le résultat de l'exercice budgétaire 2025**

Le résultat de l'exercice budgétaire 2025 fait apparaître un excédent disponible de **57 914.37€**, ainsi obtenu :

Résultat de la section d'exploitation 2025 (déficit)	6 793.28 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2024	64 707.65 €
<b>Résultat de clôture de la section d'exploitation 2025 (excédent disponible)</b>	<b>57 914.37 €</b>

*Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

Fait à Pavilly, le 27 avril 2026

Le Maire  
François TIERCE



REÇU EN PREFECTURE

le 06/05/2026

Application agréée E-legalite.com